

ASSURANCES ET MUTUALITÉS

Les quelques notes, fort rapides et très incomplètes, que voici ne font qu'illustrer et fortifier d'exemples nouveaux des principes déjà posés dans les articles précédents.

Tous ont marqué l'importance de donner à notre vie nationale une solide substructure économique. Les uns ont fait voir les retards que nous infligea l'insuffisance de capitaux, tandis que d'autres insistaient sur le mal que nous a fait — et que nous fait encore, hélas ! — le mauvais emploi de nos capitaux. Car, s'il fut un temps où nous subissions une pauvreté qui, pour être gênante, n'avait rien de déshonorant, nous avons atteint aujourd'hui la période du placement dangereux. Nous n'utilisons pas à notre plein avantage les ressources qui nous appartiennent; nous faisons travailler au bénéfice du concurrent, quand ce n'est pas de l'ennemi, des capitaux qui sont le fruit de nos efforts, de notre épargne, et qui devraient logiquement renforcer notre armature économique.

— C'est un point que met particulièrement en relief la question des assurances et mutualités.

On peut envisager celles-ci sous plus d'un aspect. Ainsi l'assurance contre l'incendie, le chômage ou la maladie est d'abord facteur de protection contre un risque appréhendé. L'assurance sur la vie est, en même temps qu'un élément de protection, un stimulant à l'épargne. Beaucoup de jeunes gens cherchent dans la salubre contrainte que leur impose une suite d'échéances à rencontrer un moyen de fortifier leur volonté d'économie. Les sociétés de secours mutuel, par leurs cercles, par les contacts qu'elles établissent entre leurs membres, ajoutent au facteur proprement économi-

que des forces d'ordre moral dont l'action est considérable et mérite qu'on en tienne grand compte, spécialement en pays de populations mixtes.

Mais assurances et mutualités, quel que soit leur caractère particulier, ont ce trait commun d'être des accumulateurs de capitaux, de formidables accumulateurs. C'est ainsi qu'on estime présentement à dix millions la somme des primes annuellement perçues, dans la seule province de Québec, par les seules compagnies d'assurance sur la vie. Dans une étude publiée ici même, en août 1917, par un spécialiste, M.-J.-N. Cabana, on rappelait que, d'après le rapport officiel de l'année précédente, 1916, les recettes-primes des seules compagnies d'assurance sur la vie s'étaient élevées pour cette année-là à quarante-neuf millions de piastres. (Ceci couvrait naturellement le Canada tout entier). A la page VIII du premier volume du rapport du surintendant fédéral des assurances pour 1918, nous constatons par ailleurs que les compagnies d'assurance contre le feu disposant d'autorisations fédérales ont perçu cette année-là, dans notre pays, plus de trente-cinq millions en primes (\$35,954,405). A quoi il faudrait ajouter, pour être complet, les quatre millions perçus par les compagnies jouissant d'autorisations provinciales (Exactement \$4,185,851, page XXXI du même rapport). Nous voici déjà avec des chiffres qui dépassent de beaucoup les quatre-vingts millions. Si l'on y ajoute les diverses autres compagnies d'assurance et les sociétés de secours mutuel, on arrive à un total *annuel* de primes qui dépasse sensiblement les cent millions. Le rapport que nous venons de citer indique, en effet, au chapitre des assurances contre les accidents, une recette-primes annuelle de plus de seize millions.

Ces chiffres, si l'on tient compte de la population du pays, sont déjà très considérables, mais il faut toujours se

rappeler qu'ils n'expriment qu'une recette annuelle et que le goût et l'habitude de l'assurance sont en constante croissance. Ainsi le total des primes d'assurances-vie spécialement enregistrées par les autorités fédérales, est passé, pour la période 1875-1916, de \$2,882,387 à \$48,093,105, accusant un total pour ces quarante-deux années de \$637,913,145. Et les chiffres de l'assurance-incendie, pour la même catégorie, ne sont guère moins éloquents. Ils passent de \$1,785,539 en 1869 à \$35,954,405 en 1918, et accusent pour cette période de cinquante années, un total de \$517,940,495. On devine facilement à quels chiffres énormes peuvent alors s'élever avec le temps les réserves dont disposent — grâce à l'accumulation des excédents de recettes et des intérêts indéfiniment capitalisés — les compagnies d'assurance et les mutualités. Dans l'étude que nous citons précédemment, M. Cabana disait : *“Une seule compagnie américaine a accumulé de cette façon, en 75 ans, plus de \$610,000,000, une autre, en 51 ans, \$541,000,000.”*

Ces sommes — plus ou moins considérables selon l'importance des compagnies et mutualités — celles-ci, on le suppose bien, ne les gardent pas en pièces sonnantes ou en beaux billets de banque que les directeurs vont de temps à autre contempler. Elles les rejettent dans la grande circulation économique. Les directeurs des assurances et mutualités deviennent ainsi, en quelque sorte, les courtiers, les agents de placement de la multitude des assurés et sociétaires dont ils ont recueilli les primes et cotisations. Et c'est ici que la question prend un aspect particulièrement intéressant.

Car ces directeurs ne sont point des automates, sans coeur et sans âme. Ce sont des êtres de chair et d'os, qui ont une volonté capable de choisir, une race, des croyances, une patrie, des intérêts, des passions — et se gardent généralement de l'oublier. Ils sont obligés de suivre, dans le

placement de ces millions, certaines règles déterminées (il est des placements, par exemple, qui leur sont interdits), et ils ont d'abord, sans doute et dans l'ensemble, le souci de tirer de leurs placements le maximum d'avantages pour la société qu'ils représentent. Mais dans ces conditions même, quelle liberté leur reste, et quels formidables moyens d'action! Si vous voulez savoir de quelle façon ils en usent habituellement, donnez-vous la peine de feuilleter dans les rapports du surintendant fédéral des assurances la liste des valeurs achetées et détenues, des placements faits, par les différentes compagnies. Vous y verrez comment le trop rudimentaire développement de notre système d'assurances et de mutualités fait servir au progrès de villes et d'institutions anglaises des millions de piastres fournis par l'épargniste canadien-français. Vous devinez aussi que, dans la plupart des cas pareillement, ces millions serviront à assurer du travail aux gens d'autres races. Tout se tient dans ce domaine, et il n'est pas jusqu'aux banques qui ne subissent indirectement le contre-coup de cette situation.

M. Cabana affirmait qu'au 31 décembre 1915, sur les \$7,992,000 figurant dans les banques de notre pays au crédit des assurances-vie, \$13,000 seulement (dont \$12,000 fournies par la *Sauvegarde*) avaient été confiées aux banques canadiennes-françaises. Nous serions surpris que la situation se fût substantiellement améliorée depuis lors, et c'est autant d'argent de source française, pour une partie, dont le placement se trouve ainsi entre des mains anglaises.

Cette question de l'emploi des fonds exigerait, à elle seule, une étude considérable. Pour en montrer l'importance et la portée, nous nous contenterons de donner ici quelques chiffres d'ensemble. On jugera peut-être qu'ils suffisent à faire réfléchir. Ainsi, les compagnies *canadiennes* d'assurance sur la vie ont perçu, dans la province, depuis cinq

années, d'après un tableau que nous communiquons un spécialiste, \$25,613,272,40 de recettes-primés. Cela doit représenter un cinquième ou un sixième de leurs recettes totales. Or, il est à peine trois d'entre elles dont les prêts aux municipalités et commissions scolaires de la province de Québec atteignent le dixième de leurs prêts du même genre dans l'ensemble du pays. Il en est même qui n'ont pas fait dans la province de Québec un seul placement de ce genre; et, parmi celles-là, une compagnie qui a recueilli, chez nous, en primes, durant ces cinq années, plus de quatre millions de piastres. En feuilletant les rapports du surintendant fédéral des assurances — c'est celui de 1916 qui nous tombe sous la main — on constate d'ailleurs que la même compagnie ne paraît pas avoir fait un seul prêt de ce genre de ce côté-ci de l'Outaouais. Le rapport atteste en même temps qu'elle n'a pas un sou de dépôt dans une banque française et qu'elle ne semble point posséder une action de compagnie à direction française. On n'y dit rien du choix de ses prêts hypothécaires, mais il serait étonnant qu'il eût été dirigé par des principes très différents.

Cet exemple, sans doute, est extrême, mais il illustre les possibilités et, sous une forme aiguë, fait voir la tendance du système. Cette tendance est naturelle, on la pourrait presque dire fatale et nous ne songeons pas le moins du monde à reprocher aux financiers anglais, ou anglo-canadiens, qui dirigent ces grandes compagnies de faire intervenir, dans le placement des capitaux dont ils disposent, leurs goûts et leurs conceptions personnels. Ceux qui les leur ont confiés devaient prévoir qu'il en serait ainsi. Nous rappelons simplement qu'un patriote de chez nous a dit, en une formule lapidaire : *Une race, pour être forte, doit être maîtresse des institutions qui reçoivent ses épargnes*, et que l'expérience démontre trop clairement la justesse de ses vues. Nous rap-

pelons aussi qu'en matière d'utilisation patriotique de l'argent, nous pourrions prendre chez les Anglais plus d'une bonne leçon.

Cette dure expérience nous incitera-t-elle à une profonde et salutaire réaction ? Nous voudrions l'espérer. Il nous suffirait, en tout cas, d'examiner les statistiques des institutions canadiennes-françaises déjà existantes pour deviner les services que rendrait à notre race, tout en assurant aux intéressés immédiats les mêmes avantages personnels, le groupement de nos épargnes sous une direction conforme à nos propres sentiments. Par elle, les millions que versent chaque année aux assurances et mutualités les épargnistes canadiens-français iraient fortifier nos municipalités, nos commissions scolaires, nos congrégations religieuses, nos corporations épiscopales, grands facteurs de progrès moral, intellectuel et même économique, les institutions enfin qui travaillent pour nous et dans la ligne de nos traditions. Indirectement, notre épargne ainsi canalisée et patriotiquement employée assurerait du travail à tout un peuple d'ouvriers canadiens-français qui, à leur tour, pourraient devenir des épargnistes.

L'écart, visible pour les plus myopes, entre l'importance de nos versements aux assurances et mutualités, le chiffre et l'importance des institutions canadiennes-françaises qui travaillent sur ce terrain, marque l'étendue du domaine qui s'offre à l'action des patriotes — et des techniciens; car, ici comme ailleurs, il faut soigneusement allier le zèle et la compétence.

Réflexions finales, qui s'appliquent directement à la question des assurances et mutualités, mais peuvent aussi porter au delà :

Que nous n'ayons pas davantage et mieux compris que, selon l'expression dont se servait ici même un homme d'af-

fares connu, M. Beaudry Leman, *"l'orientation donnée au placement par les hommes de finance est extrêmement importante au point de vue des grands intérêts moraux, nationaux et matériels d'un pays, d'une race ou d'une collectivité quelconque,"* c'est assurément l'une des causes de notre faiblesse économique. Que cette incompréhension, que ce dédain pratique des relations de l'économique avec le moral et le national soit allé au point que, suivant une autre expression du même auteur, des gens *"qui poursuivent un idéal s'imposent des sacrifices et des privations dans la poursuite d'une" "idée ne songent même pas à seconder l'effort de leur volonté et de leur intelligence par les ressources matérielles dont ils disposent," "ne songent même pas à regarder si ces ressources matérielles ne sont pas employées dans un sens diamétralement opposé au leur,"* c'est un fait dont il serait malheureusement facile de citer trop d'exemples; et c'est l'état d'esprit qu'il faut s'attacher à détruire.

Mais cette enquête même, les concours et les félicitations qu'elle a valus à l'*Action française* attestent un progrès, une volonté de mieux faire. Il serait fou de désespérer.

Il importe seulement de voir clair, de travailler avec intelligence, avec persévérance et méthode, à réparer le temps perdu.

L'effort sera parfois très rude, mais il en vaut la peine.

Omer HÉROUX

Le problème économique.

L'*Action française* publiera en novembre un article de M. le docteur Gendreau, de l'Université de Montréal. Le mois suivant, M. l'abbé Groulx, notre directeur, tirera les conclusions générales de l'enquête.